cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christina Paquette
https://www.cadre21.org/membres/99fa817a5276cb99af910fb6

Date d'obtention : 2021-04-15 17:39:13

cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

J'ai bien appris la différence entre un acte malveillant et un acte impulsif.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lors de mes questionnements, la trousse m'aidera à me diriger vers la bonne intervention. Le protocole d'intervention m'aidera à ce que mes interventions soit bien faite et ce au sens de la loi / légale.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais devoir commencer par m'assurer que la situation est prise en charge rapidement pour que le partage d'informations ne se fasse pas.
Je vais vérifier à l'aide du protocole et des questions si je fais affaire à un acte impulsif ou malveillant.
Puis par la suite je vais faire les démarches nécessaire.